



SYNDICAT MIXTE DU POLE IMAGE MAGELIS

Comité Syndical du 22 mai 2026

Délibération n°16/2026

L'an deux mille vingt-six, le 22 mai à seize heures, les membres du Comité Syndical se sont réunis aux Ateliers Magelis suivant la convocation qui leur a été adressée par Madame La Présidente en application des articles L. 2121.9, L. 2121.10, L. 2121.12 et L. 5211-8 du Code Général des Collectivités

Date de convocation : 5 mai 2026.

Membres présents : messieurs Patrice BOUTENEGRE, Patrick MARDIKIAN, Michel CARTERET, Michaël LAVILLE, Xavier BONNEFONT (Pouvoir de Monsieur Gérard DESAPHY).

Mesdames Martine PINVILLE (Pouvoir de Madame Virginie LEBRAUD), Fabienne GODICHAUD, Nicole BONNEFOY, Hélène GINGAST, Nelly VERGEZ, Emilie RICHAUD, Laetitia REGRENIL, Zalissa ZOUNGRANA.

Membres absents ou excusés : messieurs Philippe BOUTY, Jean-François DAURE, François NEBOUT, Gérard DESAPHY (Pouvoir à Monsieur Xavier BONNEFONT).

Mesdames Virginie LEBRAUD (Pouvoir à Madame Martine PINVILLE), Caroline COLOMBIER, Stéphanie GARCIA.

Membres consultatifs absents : messieurs Alain LEBRET, Andreas KOCH.

Secrétaire de séance : madame Laetitia REGRENIL.

Nombre de délégués en exercice	20
Présents	13
Pouvoir(s)	2
Absent(s)	7
Votants	14

Objet : Compte Financier Unique 2025

J'ai l'honneur de soumettre à votre examen le compte financier unique pour l'exercice 2025, soit :

	Dépenses	Recettes	Résultat
Fonctionnement	5 368 732,01 €	5 604 961,54 €	236 229,53 €
Investissement	2 958 904,91 €	4 270 909,42 €	1 312 004,51 €
Total	8 327 636,92 €	9 875 870,96 €	1 548 234,04 €

Compte tenu du niveau de l'excédent global de clôture observé à fin 2024, l'excédent global de clôture au 31/12/2025 du Budget du Syndicat Mixte du Pôle Image – Magelis ressort donc à :

	Excédent cumulé au 31/12/2024	Résultat 2025	Excédent cumulé au 31/12/2025
Fonctionnement	2 755 581,73 €	236 229,53 €	2 991 811,26 €
Investissement	14 423 143,87 €	1 312 004,51 €	15 735 148,38 €
Total	17 178 725,60 €	1 548 234,04 €	18 726 959,64 €

Un rapport traitant de l'affectation définitive des résultats à fin 2025 pour le vote du Budget Primitif 2026 est proposé au vote au cours de la séance de ce Comité Syndical.

Je vous propose de prendre connaissance des éléments du compte financier unique en examinant les chiffres repris par sections et chapitres budgétaires.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

La consommation des crédits de fonctionnement 2025 s'établit à **5 368 732.01 €**.

L'analyse des dépenses par chapitre comptable fait ressortir les éléments suivants :

Chapitre 011 – Charges à caractère général.

Ce chapitre regroupe l'ensemble des charges liées à l'activité et au développement du Syndicat Mixte (frais de gestion et de structure, communication, honoraires des titulaires des marchés de prestations intellectuelles, prestations diverses liées au fonctionnement...).

☞ Crédits ouverts : 3 065 781.73 €

☞ Consommation : 1 941 729.12 € soit 73 % des crédits ouverts.

Les principaux articles sont les suivants :

- **60612** – énergie, électricité pour 589 147.52 €;
- **6068** – autres matières et fournitures pour 24 985.85 € ;
- **6132** – locations immobilières pour 48 404.33 € ;
- **61358** – autres locations mobilières pour 43 577.58 € ;
- **614** – charges locatives pour 115 000.06 € ;
- **61521** – terrains pour 22 528.35 € ;
- **615221** – entretien bâtiments publics pour 55 815.11 € ;
- **615228** – entretien autres bâtiments pour 47 069.92 € ;
- **6156** – maintenance pour 84 240.72 € ;
- **6182** – documentation générale et technique pour 13 715.32 € ;
- **6185** – frais de colloques (dont salons) pour 110 397.87 € ;
- **62268** - honoraires pour 145 527.26 € ;
- **6231** – annonces et insertions pour 22 521.65 € ;
- **6234** – réception pour 106 520.02 € ;
- **6236** – catalogues et imprimés pour 15 843.95 € ;
- **6245** – transport de personnes extérieures pour 16 917.13 € ;
- **6262** – frais de télécommunication pour 24 331.80 € ;
- **6281** – concours divers pour 27 800 € ;
- **6283** – frais de nettoyage de locaux pour 39 178 € ;
- **6288** – autres services extérieurs pour 59 121.54 € ;
- **63512** – taxes foncières pour 205 679 € ;
- **63513** – autres impôts locaux pour 34 257.49 €.

Chapitre 012 – Charges de personnel.

Ce chapitre regroupe l'ensemble des charges liées à la rémunération du personnel propre au Syndicat Mixte, en y intégrant les charges sociales, les cotisations aux organismes de gestion ainsi que les frais de formation.

- ☞ Crédits ouverts : 950 000 €
- ☞ Consommation : 942 910 € soit 99 % des crédits ouverts

Chapitre 042 – Transferts entre sections.

- ☞ Crédits ouverts : 900 000 €
- ☞ Consommation : 850 341.24 € au titre des dotations aux amortissements.

Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante.

Ce chapitre regroupe l'ensemble des subventions de fonctionnement versées par le Syndicat Mixte à d'autres organismes publics ou privés.

- ☞ Crédits ouverts : 1 759 800 €
- ☞ Consommation : 1 457 235.59 € soit 83 % des crédits ouverts.

Pour mémoire, les organismes ayant reçu un soutien financier du Syndicat Mixte pour l'année 2025 sont les suivants :

- Formation Recherche / Ecoles de l'image

CCIT- Fonctionnement EMCA	200 000 €
AGCAM – Fonctionnement ENJMIN	640 000 €
CREADOC	28 200 €
EESI – Séminaire animation	1 500 €
RECA	1 500 €
Association ECOLE 42 – Fonctionnement	143 800 €
SCCUC – Epicerie solidaire	9 100 €
Lycée Guez de Balzac – Festival Cannes	800 €
Alliance française Bordeaux / cours de FLE	5 000 €
LISA – FCIL	15 000 €
LISA – Courts d'école	2 000 €
Magelis Solidarité	20 000 €
Annulation rattachement charges (Cibdi/Creadoc)	- 13 300 €

- Associations / Collectifs d'auteurs

Comme une orange	4 000 €
Fichtre Diantre	5 000 €
Eidola	7 000 €
Ion	4 500 €
Les mains sales	15 000 €
Café Creed	2 000 €
Association Le Bouc	5 000 €
Biscoto	12 000 €
Ateliers Mic Mac	4 000 €

Mauvaises graines	3 000 €
Atelier Polokartoon	3 000 €
Azimet	1 000 €
Coven Tales	1 000 €
La Baraka	4 000 €
L'atelier du marquis de crocogoule	3 500 €
Saxifraga	3 000 €
Zig Zag Media	5 000 €
Cap BD Angoulême 2025	12 000 €
Cap BD Angoulême 2026	12 000 €
Sapin sympa	4 000 €
Très très bien	2 000 €

Filmagora	5 000 €
Collectif Pâquerette	1 500 €
Maudit village	6 000 €
Collectif Paon	4 500 €
Collectif Comtesse	700 €
La vie c'est caillou	1 000 €
Contes de Griotte	1 000 €
Grimoire et Potion	1 000 €
Capsule Editions	4 500 €
Nébuleuse Editions	1 000 €

■ Autres associations

Eurekatch	30 000 €
AnimFrance	15 000 €
Cartoon Movie	50 000 €
Prenez du relief	13 000 €
Nef Animation	2 000 €
Festival du film court	6 000 €
So Games Nouvelle Aquitaine	20 000 €
Bocaj	24 000 €
Creative Garden	5 000 €
SCCUC - Battles	300 €

■ Autres

Résidence XR – Auteurs en résidence	12 000 €
Résidence Animation – Auteurs en résidence	3 000 €
Projet Eurorégion	2 000 €
CIBDI / Maison Des Auteurs	2 552.20 €
Cnam Enjmin (festival Spawn)	9 600 €
SA XV	25 000 €

soit un montant total de 1 411 252.20 €.

A ce montant s'ajoutent un montant de 0.31 € de créances admises en non-valeur, 138 € au titre des frais de mission des élus, 41 931.65 € au titre des concessions, brevets, cloud et autres droits, 0.43 € au titre des prélèvements à la source, 300 € de remboursements/trop versés sur inscriptions aux Radi Raf.

Le Smpi s'est également acquitté en 2025 d'une cotisation de 3 613 € pour son adhésion à l'ATD 16.

Chapitre 66 – Charges financières.

- ☞ Crédits ouverts : 200 000 €
- ☞ Consommation : 175 169.44 € soit 88 % des crédits ouverts

Chapitre 67 – Charges spécifiques.

- ☞ Crédits ouverts : 30 000 €
- ☞ Consommation : 1 346.62 € soit 5 % des crédits ouverts

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes de fonctionnement s'établissent sur l'année 2025 à **5 604 961.54 €**.

Chapitre 013 – Atténuation de charges.

- ☞ Réalisations : 348.12 € correspondant au versement d'indemnités journalières (arrêt maladie contractuel).

Chapitre 042 – Transferts entre sections.

- ☞ Crédits ouverts : 900 000 €
- ☞ Réalisations : 850 191.24 € correspondant aux écritures d'amortissements 2025 (amortissement des subventions transférables).

Chapitre 74 – Dotations et participations.

- ☞ Crédits ouverts : 3 050 000 €
- ☞ Réalisations : 3 223 008.27 €

Les participations statutaires ont été titrées en totalité pour un total de 3 000 000 € qui s'établissent en fonction de la clé de répartition statutaire à :

- Département de la Charente	1 800 000 €
- Ville d'Angoulême	300 000 €
- Région Nouvelle-Aquitaine	600 000 €
- Grand Angoulême	300 000 €

Aux participations s'ajoute un montant de 95 300 € correspondant aux recettes des Rencontres Animation Formation (partenariats à hauteur de 12 000 €), au partenariat passé avec le CNC (75 000 €) ainsi qu'à des partenariats : sur le festival de la fiction (3 000 €), sur la Game Conf (2 000 €) et sur le salon de l'étudiant (3 300 €).

Une subvention d'un montant de 11 700 € a également été perçue au titre de la Cvec pour le financement des permanences psy mises en place à destination des étudiants de l'image (partenariat Crous).

Par ailleurs, s'est appliquée la convention de partenariat passée pour assurer le fonctionnement de Ecole 42 : une subvention d'un montant total de 50 000 € (Département et Grand Angoulême) a été versée au Smpi.

Deux recettes complémentaires : 12 894.27 € au titre du FCTVA CA 2022 et 53 114 € versés dans le cadre du projet Avenue mené notamment avec Viborg.

Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante.

☞ Crédits ouverts : 820 000 €

☞ Réalisations : 1 417 705.91 €

Il s'agit :

- des revenus des immeubles pour 885 686.52 €,
- des remboursements des fluides du musée de la BD par la Cité pour 378 143.84 €
- du remboursement par Nexity de charges assumées par le Smpi en lieu et place du Syndic de copropriété pour le Nil et Rue Traversière pour 91 016.85 €,
- des inscriptions payantes aux Radi/Raf pour 26 520 €
- des régularisations liées à l'octroi des tickets restaurant pour 10 180.69 €,
- et de diverses recettes (indemnisation sinistre, remboursements notamment Edf, compensation SFT) pour 26 158.01 €.

Chapitre 76 – Produits financiers.

☞ Réalisations : 113 708 € au titre de la rémunération des fonds placés auprès du Trésor (compte à terme).

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

La consommation des crédits d'investissement 2025 s'élève à **2 958 904.91 €**.

Les dépenses d'investissement doivent être analysées en tenant compte de la distinction **HORS OPERATION et OPERATION INDIVIDUALISEE**. En effet, le vote du Budget Primitif 2025 et les Décisions Modificatives du Syndicat Mixte du Pôle Image avaient individualisé huit opérations :

- Acquisitions foncières
- 164-170 rue de Bordeaux
- 111/117 rue de Bordeaux
- Centre de doc
- Eesi
- Cinéma Eperon
- Laubenheimer
- Extension Résidence étudiante

1 – DEPENSES D'INVESTISSEMENT HORS OPERATION

Chapitre 040 – Transferts entre sections.

☞ Crédits ouverts : 900 000 €

☞ Consommation des crédits à hauteur de 850 191.24 € correspondant aux écritures (compte 13) liées aux amortissements des participations et subventions 2025.

Ces reprises d'amortissement de subventions d'équipement transférables permettent de neutraliser la charge des amortissements.

Chapitre 041 – Opérations patrimoniales.

☞ Crédits ouverts : 171 780.63 €

☞ Consommation : 151 636.63 € correspondant aux transferts en comptes d'attente d'écritures relatives aux opérations en cours.

Chapitre 16 – Emprunts.

La consommation des crédits sur ce chapitre est de 674 729.61 € se décomposant comme suit :

- 1641 Amortissement d'emprunts : 674 272.27 €
- 165 Dépôts et cautionnements reçus (remboursement de cautions) : 457.34 €

Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles.

Aucune consommation de crédits

Chapitre 204 – Subventions d'équipement.

☞ Consommation de crédits sur ce chapitre : 4 000 €

Soit : - Association Prenez du relief : 2 500 €,
- Association Passerelle Images : 1 500 €.

Chapitre 21 – Immobilisations corporelles.

Ces dépenses représentent les travaux réalisés par le Syndicat Mixte hors opérations ainsi que l'ensemble des acquisitions de matériels.

☞ Consommation : 224 663.40 €

Les principales dépenses réelles sont :

- Acquisition divers matériels à hauteur de 31 026 € dont :
 - 3 078 € pour l'achat d'un ordinateur portable
 - 4 158 € pour l'installation de matériels audiovisuel de l'amphi du Nil,
 - 23 790 € véhicule électrique pour les services du Smpi.

- Travaux sur patrimoine immobilier pour 193 637.40 € :

Maison alsacienne	20 608.36 €
Ateliers Magelis	3 692.86 €
Maison des auteurs	3 110.10 €
49 boulevard Besson Bey	7 345.48 €
14 rue Saint Cybard	1 179.60 €
3 rue de la Charente	1 886.84 €
Musée de la bande dessinée	155 814.16 €

Un montant de 48 840.35 € a été proposé et voté en report sur le budget 2026.

Chapitre 23 – Immobilisations en cours.

☞ Consommation sur ce chapitre : 158 948.97 € correspondant aux travaux 2025 réalisés pour réhabiliter le bâtiment situé au 105 rue de Bordeaux.

Un montant de 157 208.24 € a été proposé et voté en report sur le budget 2026.

Chapitre 27 – Autres Immobilisations financières.

Une consignation d'un montant de 3 500 € a été effectuée dans le cadre de l'expertise Résidence étudiante avant travaux.

2 – DEPENSES D'EQUIPEMENT INDIVIDUALISEES**OPERATION n° 0701 : Acquisitions Foncières**

Aucune consommation de crédits sur cette opération

OPERATION N°0903 : 164/170 rue de Bordeaux

☞ Crédits ouverts : 1 500 000 €

☞ Consommation : 262 664.71 €

OPERATION N°1501 : 111/117 rue de Bordeaux

☞ Crédits ouverts : 460 000 €

☞ Consommation : 32 269.64 €

OPERATION N°1701 : Centre de doc

☞ Crédits ouverts : 350 000 €

☞ Consommation : 256 684.95 €

OPERATION N°1801 : EESI

☞ Crédits ouverts : 520 000 €

☞ Consommation : 18 204.37 €

OPERATION N°1901 : Cinéma Eperon

☞ Crédits ouverts : 8 082.14 €

☞ Consommation : 3 163.97€

OPERATION N°2001 : Laubenheimer

- ☞ Crédits ouverts : 35 000 €
- ☞ Consommation : 3 527.43 €

OPERATION N°2102 : Extension Résidence étudiante

- ☞ Crédits ouverts : 435 000 €
- ☞ Consommation : 314 719.99 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les recettes d'investissement s'établissent sur l'année 2025 à **4 270 909.42 €**.

Chapitre 040 – Transferts entre sections.

- ☞ Crédits ouverts : 900 000 €
- ☞ Consommation : 850 341.24 € au titre des amortissements des immobilisations

Chapitre 041 – Opérations patrimoniales.

- ☞ Crédits ouverts : 171 780.63 €
- ☞ Consommation : 151 636.63 € correspondant aux transferts en comptes d'attente.

Chapitre 10 – Dotations – Fonds divers.

- ☞ Recettes perçues : 45 838.61 € correspond au versement du Fonds de compensation de la TVA 2023.

Chapitre 13 – Subventions d'investissement.

- ☞ Crédits ouverts : 3 000 000 €
- ☞ Recettes perçues : 3 136 546.38 €

Les participations statutaires 2025 ont été titrées en totalité pour un total de 3 000 000 € qui s'établissent en fonction de la clé de répartition statutaire à :

- Département de la Charente	1 800 000 €
- Ville d'Angoulême	300 000 €
- Région Nouvelle-Aquitaine	600 000 €
- Grand Angoulême	300 000 €

S'ajoutent les subventions obtenues dans le cadre du fonds Friches : acompte 1 de 99 500 € pour le 164 rue de Bordeaux et l'acompte 2 d'un montant de 37 046.38 € pour le Centre de documentation.

Chapitre 16 – Emprunts.

- ☞ Recettes perçues : 1 300 € correspond à la perception de deux cautions (42 rue de la Charente et 105 rue de Bordeaux).

Chapitre 21 – Immobilisations corporelles.

☞ Recettes perçues : 85 246.56 € (quote part du Cnam dans le cadre du groupement de commande passé pour le remplacement du matériel audiovisuel de l'amphithéâtre du Nil).

.....

Madame Martine PINVILLE est désignée Présidente de séance.

A l'issue de l'examen et du débat sur le Compte Financier Unique 2025, et préalablement au vote, madame Stéphanie GARCIA se retire de la salle.

Monsieur Mardikian, ayant exercé les fonctions de président au cours d'une partie de l'exercice 2025, n'est plus ordonnateur à la date du vote mais par souci de bonne gouvernance et afin de prévenir tout risque de conflit d'intérêts, M. Mardikian ne prend pas part au vote.

Les membres du Comité Syndical adoptent à l'unanimité (14 voix Pour) le Compte Financier Unique 2025 du Syndicat Mixte du Pôle Image Magelis.

Acte administratif rendu exécutoire
du fait de sa publication le 11 fév. 2026
et de sa transmission au
représentant de l'Etat le 11 fév. 2026
(Lois de décentralisation des 2 mars et 22 juillet 1982)

Angoulême, le 11 février 2026

Signé: Le Président

Stéphanie GARCIA
Présidente du Pôle Image Magelis

